

CONCOURS PHOTO

Empreinte humaine sur l'eau

Regards croisés sur les défis et les espoirs!

Dans le cadre de l'édition 2025 du Mois de l'eau, l'Organisme de bassins versants L'Assomption (OBV L'Assomption) lance un concours photo sous la thématique: «*Empreinte humaine sur l'eau: regards croisés sur les défis et les espoirs!*».

À travers vos photos, faites-nous voir comment les activités humaines influencent les milieux aquatiques, mais aussi comment la nature résiste et comment les citoyens s'engagent pour la préserver. Soyez créatif!

Les 5 catégories du concours

- 1) **Pollution visible:** Images illustrant les effets concrets de la pollution sur l'eau et les milieux riverains.
- 2) **Eaux en détresse:** Portraits de plans d'eau dégradés ou perturbés, symptomatiques d'un déséquilibre écologique.
- 3) **Résilience de la nature:** Scènes où la nature reprend ses droits malgré les perturbations humaines.
- 4) **Actions et solutions:** Captures d'initiatives concrètes visant à protéger, restaurer ou valoriser les milieux aquatiques.
- 5) **Coexistences fragiles:** Représentations où cohabitent activités humaines et écosystèmes aquatiques, entre tension et équilibre.

Qui peut participer?

Le concours est ouvert à tous les citoyens et citoyennes âgés de 12 ans et plus. Les participants de moins de 18 ans doivent obtenir l'autorisation d'un adulte responsable.

Un maximum de **3 photos** peuvent être soumises par participant.

Les membres du conseil d'administration, les employés de l'OBV L'Assomption et les membres du jury ne sont pas admissibles au concours.

Modalités de participation

- Période d'inscription : du **15 juillet 2025 au 31 mars 2026**
- Les photos doivent être transmises en format numérique :
 - JPG, JPEG ou PNG, moins de 10 Mo
 - Nom du fichier : prénom_nom_01.jpg
 - Dimension minimale : 1920 x 1080 pixels
 - Sans bordure, filigrane ou signature
 - Recadrage et retouches légères sont autorisés



- Chaque participant déclare être l'auteur des photographies et avoir les droits requis pour leur publication.
- Toute personne identifiable sur une photo doit avoir donné son consentement (ou celui d'un tuteur légal pour les mineurs).
- Les photographies doivent être prises à l'**intérieur du bassin versant de la rivière L'Assomption**. Visitez le lien suivant pour connaître les limites territoriales du concours :
<https://www.google.com/maps/d/u/0/edit?mid=16mAGPmE-eVbsQDHTtOU03pfl1BkuXjo&usp=sharing>
- En s'inscrivant au concours, chaque participant concède à l'OBV L'Assomption une licence gratuite exclusive leur permettant de publier ou d'exposer dans le cadre de ses communications chacune des photos soumises. Le participant demeure le titulaire des droits d'auteur. L'organisme s'engage à inscrire le nom de l'auteur sur la photo lors de sa diffusion.
- Les photos générées par intelligence artificielle (IA), de même que les montages numériques altérant de façon significative la réalité, seront disqualifiées.

Modalités de sélection

Les gagnants seront choisis par un jury de manière anonyme, en s'assurant du respect des règles du concours.

Les photographies soumises seront évaluées selon les critères suivants :

- La qualité technique (éclairage, netteté, cadrage, etc.)
- L'esthétique des clichés
- L'originalité de la photographie
- La composition de l'image

Les gagnants seront dévoilés en juin 2026 lors d'une exposition à la Maison de l'eau, le siège social de l'OBV à Rawdon.

De nombreux prix sont à gagner! Les détails seront annoncés prochainement.

Comment participer?

Remplissez le formulaire en ligne au lien suivant:

<https://arcq.is/05jqXL1>

Renseignement

Marie-Pier Dubois
450-755-1651 poste 106
mpdubois@obvlassomption.ca

